



Dossier de Presse



Signature de la convention Action cœur de ville

Foix

28 septembre 2018

Service départemental de la communication interministérielle
pref-communication@ariede.gouv.fr 05.61.02.11.41 / 06.72.37.66.86

Suivez – nous sur www.ariede.gouv.fr Twitter et Facebook



Inventons les territoires de demain

Le plan Action cœur de ville répond à une double ambition: améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire. Si un cœur de ville moyenne se porte bien, c'est l'ensemble du bassin de vie, y compris dans sa composante rurale, qui en bénéficie. Élaboré en concertation avec l'association Villes de France, les élus locaux et les acteurs économiques des territoires, le programme vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Foix fait partie des 222 communes, retenues au plan national, pour bénéficier d'une convention de revitalisation destinée à redynamiser son centre-ville.

Ce contrat-cadre qui engage la commune, son intercommunalité et les partenaires du plan, est signé le 28 septembre 2018, à la mairie de Foix, en présence de Chantal Mauchet préfète de l'Ariège.

L'appui aux projets de chaque commune repose sur des cofinancements apportés par les partenaires: plus de 5 milliards d'euros mobilisés sur 5 ans, dont 1 Md€ de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 M€ en prêts, 1.5 Md€ d'Action Logement et 1,2 Md€ de l'Anah. D'autres ressources pourront venir compléter ces enveloppes de crédits.

La gouvernance du programme est également partenariale. Elle est d'abord locale.

Le programme est mis en œuvre avec les collectivités territoriales en fédérant les partenaires, nationaux comme locaux:

- **le maire**, en lien avec le président de l'intercommunalité, pilote la réalisation des actions et préside le comité de projet installé dans sa commune
- **les partenaires régionaux et locaux**, publics et privés, agiront concrètement dans les périmètres définis dans la convention, par des investissements nouveaux et/ou un renforcement de leurs interventions
- **le préfet de département** coordonne les services et mobilise les moyens de l'État pour le projet. Il assiste au comité de projet au sein de chaque commune et signe la convention pluriannuelle
- **le préfet de région**, les représentants régionaux des partenaires et le représentant du conseil régional forment le comité régional d'engagement
- **le commissariat général à l'égalité des territoires** coordonne l'ensemble du dispositif. Il anime le comité technique national (ministères et partenaires) et le centre de ressources.



Un partenariat élargi

La mise en œuvre du plan se fait non seulement avec les collectivités territoriales mais aussi en fédérant des acteurs publics et privés, au plan national comme au plan local.



Les préfets mobiliseront la Dotation de soutien à l'investissement local pour cofinancer des projets d'investissement.

Donner aux collectivités les moyens de renforcer les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et la coordination des projets dans la durée

La réussite des projets de requalification en centre-ville dépend en grande partie de la qualité du pilotage technique, de la création d'une véritable maîtrise d'œuvre urbaine et de la mise en réseau de tous les intervenants. L'Agence nationale de l'habitat (Anah) consacrerait sur la durée du plan **25 millions d'euros au cofinancement exceptionnel de la direction de projet** dédiée à la démarche : **50 % du salaire du responsable** recruté (sous critères), là où les communes ne seront pas en mesure d'en assurer seule le portage. Une enveloppe de **50 millions d'euros de subventions sera, par ailleurs, consacrée au cofinancement des dépenses d'études**, d'expertises et d'animation des opérations de revitalisation engagées par les collectivités.

Les conventions « Centres villes de demain », proposées par la Caisse des dépôts (CDC), seront intégrées dans la contractualisation ORT. Par ailleurs, dans le cadre du plan « Action cœur de ville », la CDC mobilisera **50 millions d'euros** de fonds propres sur cinq ans **pour soutenir l'accès à l'ingénierie** et aux meilleures expertises. De même, le plan reprend les propositions et l'expérimentation engagées dans les 3 régions et 17 premières villes en faveur des sites patrimoniaux remarquables.

Les services déconcentrés de l'État placés sous l'autorité des préfets et les agences publiques (Anru, Anah, Epareca, Cerema, EPF ARS,...) agiront ensemble dans le périmètre des ORT, où coexistent différents outils d'intervention (Opération programmée d'amélioration de l'habitat - OPAH, quartier prioritaire de la politique de la ville, outils de protection patrimoniale...) et où des actions portées par ces agences pourront être déployées. **Le plan « Action cœur de ville » sera un territoire d'intervention prioritaire de la future Agence nationale de cohésion des territoires.**

Par ailleurs, les architectes et les paysagistes conseils de l'État et l'expertise technique du Cerema seront mobilisés pour contribuer à l'élaboration de projets urbains et paysagers de qualité.

→ Des conditions plus incitatives pour financer les projets et simplifier l'accès aux financements

La **Dotation de soutien à l'investissement local** (615 millions d'euros en 2018) sera mobilisée pour le financement des opérations de requalification des cœurs de ville qui s'inscrivent dans le cadre d'un programme global de revitalisation (espaces publics, mise aux normes des bâtiments en prenant en compte les spécificités du bâti ancien, programmes de réhabilitation...).

La Caisse des dépôts étendra le bénéfice du « **Prêt renouvellement urbain aménagement** » aux cœurs de villes pour faciliter le financement des projets de redynamisation des cœurs de ville portés par des acteurs publics comme privés.

50 M€

de la Caisse des dépôts pour soutenir l'accès à l'ingénierie

25 M€

de l'Anah pour cofinancer de la direction de projet

Le projet **Foix** Action coeur de ville,

Une gouvernance locale

Le maire de Foix et le président de la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes assurent le pilotage stratégique du projet.

Le directeur de projet assure le pilotage opérationnel du projet pour le compte de l'exécutif. Il sera recruté à compter du 1er septembre 2018 par la communauté d'agglomération.

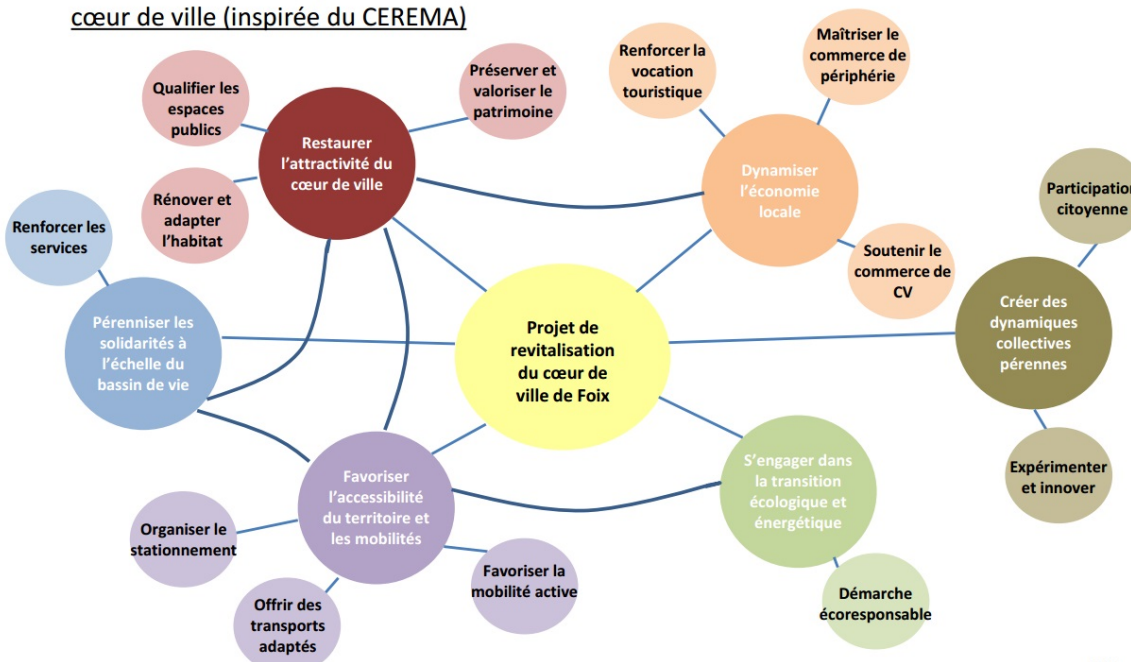
La préfète de l'Ariège est signataire de la convention-cadre. Le référent départemental qu'elle a nommé est l'interlocuteur privilégié des collectivités durant les phases de préparation et d'exécution. La préfète s'appuie sur les services déconcentrés de l'Etat qui apporteront leur expertise et leur conseil tout au long de l'élaboration de la convention-cadre.

La gouvernance locale s'appuie sur les partenaires signataires de la convention-cadre, la caisse des dépôts et consignations, Action logement, l'agence nationale de l'habitat, l'agence nationale pour la rénovation urbaine, le conseil régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée, le conseil départemental de l'Ariège, l'établissement public foncier Occitanie, la chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège, la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ariège, l'office public de l'habitat de l'Ariège, Un toit pour tous.

Le projet de convention-cadre pluriannuelle a été approuvé par le comité régional d'engagement le 4 septembre 2018

Des éléments stratégiques et des pistes d'actions

- Carte mentale des enjeux et leviers d'actions en faveur de la démarche de revitalisation du cœur de ville (inspirée du CEREMA)

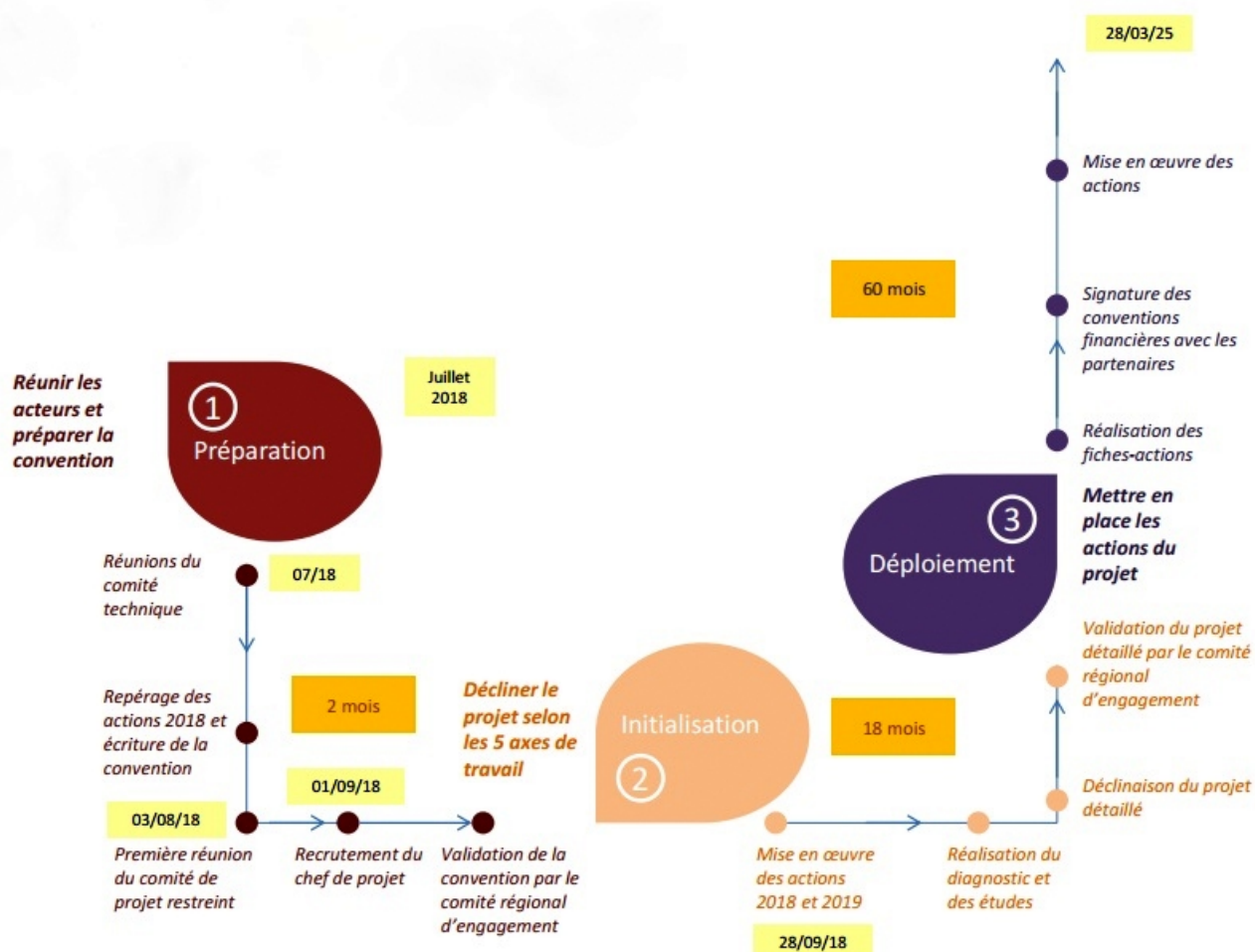


5 axes de développement

La réalisation du diagnostic dès la phase d'initialisation couvrira cinq axes qui permettront une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération

- 1 De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- 2 Favoriser un développement économique et commercial équilibré entre le centre-ville et la périphérie
- 3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- 4 Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- 5 Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs. Le diagnostic intégrera les thématiques transversales que sont la transition énergétique, l'innovation, le numérique et l'animation des centres-villes.

Un dispositif pluriannuel (2018- 2025)...



...articulé avec le contrat de ville et la convention ANRU.